



Litige frais de résiliation sfr

Par **Doliprane**, le **15/03/2011** à **12:14**

Bonjour,

Ancien client internet SFR, ils me réclament par le biais d'une société de recouvrement les frais de résiliation que je n'ai jamais voulu payer : gratuits à l'époque de mon 1er contrat sous club-internet , racheté depuis mais ce n'est pas mon problème !

je ne paie pas, de toute façon les frais à recouvrer restent dérisoires par rapport aux frais de justice à engager...en général ils laissent tomber au bout d'un moment

là le cabinet de recouvrement me fait savoir dans son dernier rappel par lettre, que "les procédures judiciaires déposées devant la juridiction civile sont gratuites, c'est pourquoi votre créancier n'hésitera pas à engager une action à votre encontre"

D'après vous info ou intox ??